



LE NOUVEAU CCAG TRAVAUX 2021 : Connaître les nouveautés et maîtriser son application

WEB FORMATION
de 2 journées (14h) en co-animation par
**Maître Nicolas CHARREL &
Maître Thomas GASPAR**



CHARRELAASSOCIÉS
AVOCATS



STRATÈGEAVOCATS
SERVICES

DATES

- 1ere session – le mardi 12 octobre
- 2eme session – le mardi 19 octobre





PROGRAMME

1 – Introduction

- Quels sont les objectifs de la réformes et les choix arrêtés?
- Quelle date d'entrée en vigueur et quelles conséquences
- Quel est le champ d'application du CCAG Travaux ?
- Quelles sont les modalités d'utilisation du CCAG Travaux et leurs traductions dans le CCAP ?

2 – Connaitre les intervenants à l'opération de travaux et leurs relations avec les autres intervenants

- Qui sont les intervenants à l'opérateur de travaux, leur rôle, leur relation et leurs responsabilités ?
- La forme juridique du titulaire et ses conséquences

3 – Les impacts du nouveau CCAG Travaux à prendre en considération dans la préparation de son marché

- Le choix d'une communication des parties et d'une notification des décisions d'exécution dématérialisées
- Le choix des pièces contractuelles et leur hiérarchie
- La prise en compte du RGPD et du nouveau régime de protection de la propriété intellectuelle
- Les nouvelles obligations en matière de conditions d'exécution environnementales et sociales
- La répartition des rôles entre le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre sur les ordres de services
- Définir un régime de sanction et d'intéressement à l'aune du nouveau CCAG
- La vigilance dans le rédactionnel du processus de règlement du solde du marché

4 - Les impacts du nouveau CCAG Travaux à prendre en considération pour l'exécution du marché

- Les nouveautés quant à la force exécutoire des ordres de services
- La gestion des délais contractuels
- Le prix et ses modalités de règlement

5 - Les impacts du nouveau CCAG Travaux à prendre en considération pour gérer la fin du marché et le règlement des différends

- La résiliation du marchés
- La réception des travaux
- La procédure de règlement du solde
- Les différends et litiges

POINTS DE VIGILANCE ABORDES EN DETAIL :

- Pénalités : plafond ou pas plafond / Progressive, dégressive, de performance, avec prime ou sans prime
- Contenu des prix / demande de rémunération complémentaire : quelles sont les règles, la jurisprudence et les adaptations possibles ? Conséquences de la crise sanitaires sur les chantiers.
- Pénurie des matériaux : comment anticiper, gérer, pallier les conséquences ? Qui doit payer ?
- Nouveauté du DGD avec réserves : qu'est-ce et comment les parties (Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprises peuvent-elles organiser le contenu et les effets de ces réserves ?) ?
- Réception : les pièges des réceptions avec réserve, sous réserve et sans réserve ?
- Les garanties : objet, périmètre, durée ad vitam aeternam.... ?
- Règlement des différentes : les alternatives au contentieux : prévenir, c'est guérir.
- Quelles dérogations pertinentes dans la CCAG ?



Les intervenants

**Maître Nicolas CHARREL avocat associé –
Président de la SELAS CHARREL & Associés –
Médiateur auprès des juridictions
administratives**

Avocat fondateur du Cabinet Charrel & Associés, Nicolas Charrel intervient de manière transversale dans la plupart des domaines du droit public des affaires et des institutions publiques. Il bénéficie d'une forte expérience de terrain, à l'écoute des maîtres d'ouvrage, des intervenants à l'acte de construire et autres parties prenantes.

Il dispose une forte expérience transversale dans le domaine de la construction publique d'équipements d'infrastructure et de superstructure comme en matière d'aménagement, garantissant d'une réelle capacité d'anticipation des difficultés qui se rencontrent à toutes les étapes de l'opération.

Auteur de nombreux articles et ouvrages dans le domaine de la commande publique, son expérience de 30 ans dans l'assistance juridique et le contentieux lui permet d'assurer une véritable ingénierie juridique dans la conduite des projets, une capacité d'appréhender la dimension risk management pour les décisions à prendre, de définir la stratégie en cas de contentieux et d'assurer la défense et la représentation devant toutes les juridictions pouvant être saisies. les juridictions pouvant être saisies.

Maître Thomas GASPAR, avocat associé

Il est diplômé d'un Master II « Contrats publics et partenariats » et titulaire du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat depuis 2012. Il intervient également en qualité de formateur très régulièrement, à l'École des avocats Centre Sud, à l'Université Montpellier 1 (Magistère Droit Public Appliqué), et pour ses clients.

Il dispose d'une expertise avérée de plus de 7 ans en droit de la commande publique, droit de la construction et des assurances, droit de l'urbanisme et de l'aménagement mais également en droit de la fonction publique. Il assiste les acteurs publics dans la mise en œuvre de leur projet et assure les missions de représentation en justice en cas de contentieux, principalement en droit des contrats publics (assistance dans les montages contractuels, le suivi de la passation des contrats de commande publique, les difficultés d'exécution et les contentieux contractuels et extracontractuels divers).





Principales publications



- ⊗ **Code commenté de la commande publique**, 2^{ème} édition, nov. 2020 (broché et classeur à mise à jour trimestrielle)
- ⊗ **Code Pratique des marchés publics**, 10^{ème} édition, nov. 2017
- ⊗ **Ordonnance et décret marchés publics**, supp. Mon. TP, juin 2017 ;
- ⊗ **CCAG-Travaux commenté et annoté**, Ed. du Moniteur (4^{ème} édition juin 2017)
- ⊗ **CCAG – PI, TIC et MIC commentés et annotés** aux Ed. du Moniteur (novembre 2015).
- ⊗ **Ordonnance du 6 juin 2005 et ses Décrets d'application**, commentés annotés, Ed. du Moniteur (mars 2013).
- ⊗ **Le risque pénal dans les marchés publics et les délégations de service public** , Ed. Le Moniteur (2001)
- ⊗ **Lamy Immobilier** depuis sa création (1994) (Domanialité publique et privée – Expropriation – Marchés publics - PPP)

Formation en présentiel
(dans la limite des places disponibles) ou en visio-conférence ZOOM (lien ouvert par les animateurs / accès via navigateur web)



Posez vos questions par mail avant la séance – Nous y répondrons.



Posez vos questions en direct comme en présentiel !



Echangez avec les autres acheteurs publics présents.



Vous avez des questions confidentielles : appelez nous.



Sauvegardez le support de la journée



Profitez en direct de l'expertise des intervenants !





Appréciez le programme



Nous écrire à l'adresse formation-droit@charrel-avocats.com
ou en remplissant notre
formulaire en ligne
<https://forms.gle/vmRaWE74EXVaYg4fA>



Nous vous adressons la
convention de formation



Un code d'accès vous sera
adressé



Remplissez le questionnaire
d'évaluation



Echanger vos idées at
questions en direct



Ouverture de la session (tests
préalable si besoin)

Comment participer ?

TARIFS

Distanciel : 990 € / 2j





CONTACTEZ-NOUS



SELAS CHARREL ET ASSOCIES - Avocats

5 rue Saint Philippe du Roule
75008 PARIS

5, rue Boussairolles
34000 MONTPELLIER

43, boulevard Paul Peytral
13006 MARSEILLE

Mail : contact@charrel-avocats.com
formation-droit@charrel-avocats.com



CHARRELAASSOCIÉS
AVOCATS



STRATÈGEAVOCATS
SERVICES